

AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

DIPLÔME D'ÉTAT CURSUS COMPLET 2021-2022



Informations sous réserve de la réforme en cours

Secteurs d'activité : établissements d'accueil du jeune enfant, maternité, services d'enfants malades ou en situation de handicap.

Évolution professionnelle : infirmier, infirmière puéricultrice, éducateur de jeunes enfants.

LE MÉTIER D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

L'auxiliaire de puériculture exerce son activité, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier ou de la puéricultrice, en collaboration avec lui ou sous sa responsabilité. Elle/Il réalise des soins et des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Permettre aux stagiaires formés de présenter le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DE AP).
- Développer les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture grâce à une formation en alternance comprenant des savoirs théoriques et procéduraux, les savoirs pratiques, des temps de stages, et ainsi favoriser l'insertion professionnelle directe des participants.

DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

La formation en cursus complet se déroule sur 10 mois, de septembre 2021 à mi-juillet 2022, soit 1 435 heures d'enseignement réparties en 595 heures de formation théorique (17 semaines) et 840 heures de formation pratique (24 semaines, soit 6 stages de 4 semaines. 3 semaines de congés.

CONTENU DE LA FORMATION

8 modules de formation :

- Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne (175 heures)
- Module 2 : État clinique d'une personne à tout âge de la vie (70 heures)
- Module 3 : Soins à l'enfant (140 heures)
- Module 4 : Ergonomie (35 heures)
- Module 5 : Relation-Communication (70 heures)
- Module 6 : Hygiène des locaux (35 heures)
- Module 7 : Transmission des informations (35 heures)
- Module 8 : Organisation du travail (35 heures)

6 stages de 4 semaines dans les différents domaines d'activité de l'auxiliaire de puériculture et prospectés par l'IFAP.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

La formation théorique proposée alterne différentes méthodes pédagogiques : cours magistraux, travaux dirigés individuels ou en groupe, travaux pratiques, ateliers de simulation ou jeux de rôle et recherches personnelles.

Pour obtenir son diplôme d'État, l'apprenant doit avoir validé les 8 modules de formation dans le respect du référentiel de formation en vigueur (épreuves écrites, orales, pratiques, mises en situation professionnelle en stage, validation des compétences en stage).

ACCÈS À LA FORMATION

- Tout public âgé de 17 ans minimum à l'entrée en formation, sans condition de diplôme.
- Admission en formation subordonnée à la réussite des épreuves de sélection sur dossier. Inscriptions à la sélection du 17 février au 1^{er} juin 2021 inclus. Frais de sélection : 80 euros.
- Admission définitive en IFAP subordonnée à la production d'un certificat médical par un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession et d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (notamment pour l'hépatite B).
- Personnes à mobilité réduite : pas d'accès.
- Autres types de handicap : se renseigner.

COÛT DE LA FORMATION

5 000 euros (financement personnel) ou **7 242 euros** (financement employeur) pour un cursus complet.
Frais d'inscription : 120 euros.

Des aides financières de la Région Auvergne-Rhône-Alpes peuvent être sollicitées par les élèves sur le portail <https://aidesfss.auvergnerhonealpes.fr>. Il est également possible de faire financer la formation dans le cadre d'un CPF de Transition professionnelle pour les salariés (Transitions Pro, OPCO).

À noter que les élèves n'ont pas le statut « étudiant ».

L'INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DE SAINT-SORLIN

- ✓ Agréé pour **55 places** de formation diplômante d'auxiliaire de puériculture en cursus partiel et complet. Rentrée en septembre (35 places) ou en janvier (20 places).
- ✓ Il affiche un **taux de réussite au diplôme d'État de 94 %**** et le **taux de satisfaction des élèves** qui y ont suivi leur formation **est de 100 %***.
- ✓ Les valeurs pédagogiques sont centrées sur la professionnalisation de l'élève. Chacun bénéficie d'un accompagnement personnalisé en fonction de ses acquis et expériences pour devenir, à terme, un professionnel consciencieux assurant des soins de qualité.
- ✓ Les enquêtes d'insertion professionnelle réalisées montrent un **taux d'insertion à 96 % à 12 mois***.

* Enquête IPSS 2019 – Diplômés 2017-2018 Région Auvergne-Rhône-Alpes. ** Source suivi statistique IFAP SAINT-SORLIN 2020.

CONTACTS

Assistante administrative : Élodie CHANRION – 04 74 35 98 27 ou ifap@saintsoformation.org

Directrice IFAP : Sylvie DELOFFRE

REJOINDRE L'IFAP

✚ Accès via la **gare SNCF d'Ambérieu-en-Bugey** : bus au départ d'Ambérieu pour rejoindre Saint-Sorlin-en-Bugey.

✚ Accès par la route :

- ✓ **Sorties d'autoroute A42 à proximité** : n° 7 Meximieux-Pérouges ou n° 8 Ambérieu-en-Bugey.
- ✓ Accès par la **D1075** depuis l'ouest du département de l'Ain et par le Nord-Isère.
- ✓ Parking privé sur le site.

Grâce à sa **capacité d'hébergement sur place**,

Saint-So'Formation peut accueillir des stagiaires de tous les départements limitrophes. Les stagiaires bénéficient ainsi d'un cadre serein et au calme tout en profitant des moyens de communication à proximité.

